



# Roquebrune Infos

Bulletin municipal N°6  
Janvier 2017 - Page 1/22

Chères Roquebrunoises,  
Chers Roquebrunois,

Permettez-moi de vous adresser, avec tout le conseil municipal, nos meilleurs voeux pour cette nouvelle année 2017.

2016 vient de se terminer et elle a été particulièrement riche en évènements.

Un bon nombre de travaux a été réalisé dans notre commune: la réfection du parking Est du village, la création d'un ossuaire et dépositoire municipal au cimetière, la mise en conformité des places de parking pour les personnes à mobilité réduite, l'accessibilité de la mairie etc.

L'entretien de la voirie a été également un poste important avec, cette année, un investissement de plus de 18 000 euros.

2017 débute et le premier dossier qui s'ouvre à nous est le budget communal. Avec tout le conseil municipal, nous allons oeuvrer pour maintenir la fiscalité au même niveau que les années précédentes, et je proposerai lors du vote au mois de mars la reconduction des mêmes taux que l'année 2016.

Pourtant cet effort que nous réalisons devient de plus en plus difficile à maintenir face au désengagement de l'état et au poids des nouvelles compétences sur les collectivités territoriales.

En effet, en 2017, ce désengagement, par le biais de la loi NOTRe, va encore s'accroître. Ainsi après la baisse des dotations de la DGF (Dotation Générale de Fonctionnement) que nous connaissons depuis maintenant 2 ans (-8 % de recettes sur la ligne budgétaire DGF depuis 2014), une nouvelle charge nous est transférée: l'Administration des Droits du Sol (ADS).

Au premier trimestre 2017, l'administration abandonne progressivement l'instruction des permis de construire, permis de démolir, déclaration préalable, certificat d'urbanisme A et B (qui étaient jusqu'à présent gratuits) pour les communes ayant un document d'urbanisme.

Roquebrune qui possède une carte communale depuis 2008 se voit donc transférer cette compétence. Malheureusement comme la majeure partie des communes du département, Roquebrune n'a pas les moyens humains et techniques pour mener à bien cette mission.

Aussi, afin de réduire au maximum cette nouvelle charge, une mutualisation a été envisagée, puis créée au sein du Pays d'Armagnac (PETR) auquel nous sommes affiliés par l'intermédiaire de la Communauté de Commune d'Artagnan en Fezensac.

Ce service qui était ainsi géré directement par l'Etat, vient donc créer une nouvelle dépense qui devrait varier entre 1800 et 2500 euros chaque année.

Face à ce contexte défavorable, je tiens à vous assurer de mon engagement pour la survie de notre commune rurale. Le conseil municipal et moi même sommes convaincus de l'intérêt et l'importance de nos «petits villages gersois». Ils sont indispensables au quotidien de chacun, et au maintien des territoires ruraux.

Ainsi je suis convaincu que c'est tous ensemble que nous ferons de 2017 et des suivantes, de très bonnes années pour notre village !

Cordialement,

Benoit DESENLIS

# TRAVAUX COMMUNAUX

## *Juillet 2016 - Travaux parking Est*

D'importants travaux ont eu lieu pour améliorer le parking EST du village (en face du cimetière). L'employé municipal, aidé par l'équipe de l'association de chasse, des élus et des artisans de la commune, a réalisé un travail important. Des fondations à la pose des barrières et à l'éclairage, tout le monde a su mettre la «main à la pâte». Cette main-d'oeuvre d'entraide bénévole permet à la municipalité de faire des économies importantes qu'elle peut ensuite investir dans d'autres postes comme la voirie et l'entretien des bâtiments.



Sur la photo ci-contre, la terre provenant du curage des fossés a été stockée sur le parking, elle sera étalée par la mini-pelle afin d'égaliser le terrain.



Ci contre, la pose des piquets et des barrières sur les fondations.

Ci dessous, le nivellement du parking avec de la pierre de «hêche».



### **INVESTISSEMENT**

#### **Coût total**

3 684.80 Euros TTC avec  
l'éclairage

#### **Date de réalisation:**

07/2016

## Avant les travaux



## Après les travaux



## *Juillet 2016 - Peintures sur les places handicapés*

La municipalité a procédé au marquage au sol des deux places pour personnes à mobilité réduite qui ont été créées dans le village.

Le village de Roquebrune est désormais aux normes accessibilité dans tous les bâtiments communaux, ainsi que sur les parkings.



## *Août 2016 - Pose de parapets de pont à la «Brana»*

Le pont de «La Brana» était dépourvu de parapets depuis déjà quelques années. En collaboration avec la municipalité de Caillavet (pont mitoyen), nous avons sécurisé celui-ci et remplacé les protections par des barrières neuves aux normes de sécurité.

C'est l'entreprise Sébastien GUILLAUMONT de Castillon-Debats qui les a confectionnés.

L'employé municipal aidé par des bénévoles a procédé à leur installation et à la peinture qui les protège.



Au printemps, la municipalité comblera les «vides» qui subsistent de chaque côté du pont.

### **INVESTISSEMENT**

**Coût total**  
1 740 Euros TTC pour  
Roquebrune  
**Date de réalisation:**  
08/2016

## *Août 2016 - Caveau municipal*

La commune de Roquebrune n'était pas dotée de caveau municipal. Cela est désormais chose faite. La famille LACOMME ayant cédé en début d'année le caveau familial suite à de fortes dégradations, la municipalité en a profité pour le restaurer et le transformer en ossuaire et dépositoire.

Dès que la procédure de reprise des concessions abandonnées sera terminée, nous réaliserons un jardin du souvenir qui permettra aux personnes désirant être incinérées de pouvoir reposer à cet endroit dans le cimetière municipal.



Ci-contre, le caveau effondré en début d'année 2016 après donation à la commune de Roquebrune.

Ci-contre, les travaux de reconstitution à moitié réalisés. (Août 2016)



Ci-contre, le caveau une fois terminé sablé, et les joints terminés (manque la plaque posée après la photo) - Septembre 2016

### **INVESTISSEMENT**

**Coût total**  
6980 euros TTC

**Date de réalisation:**  
10/2016

## *Septembre 2016 - Panneau d'affichage*

La société ORANGE ayant retiré la cabine téléphonique suite à une décision nationale nous en avons profité pour programmer une rénovation du panneau d'affichage.

Il sera agrandi en surface d'affichage mairie, mais aussi au niveau de l'abri afin que les enfants et parents qui attendent le bus scolaire puissent se protéger lors des intempéries hivernales.



### **INVESTISSEMENT**

**Coût total**  
1650 Euros TTC

**Date de réalisation:**  
01/2017

## *Octobre 2016 - Entretien du cimetière*

Comme chaque année, l'employé municipal a procédé au nettoyage du cimetière communal.

Les allées ont été ratissées pour enlever les aiguilles des sapins, le panneau d'affichage a été remis à jour suite à la procédure de reprise entamée en 2015.

Les familles ont pu ainsi être accueillies dans les meilleures conditions lors de la Toussaint.



## Septembre 2016 - Alerte Orange

Le 13 septembre 2016, le département du Gers était placé en vigilance orange par le Préfet. Dans la soirée un fort coup de vent a eu raison d'un arbre au lieu-dit Gensès qui est tombé sur la chaussée.

Des bénévoles de la commune sont intervenus pour le dégager. La circulation a pu être rétablie vers 20 heures.

La municipalité en profite pour vous informer qu'elle procède à un envoi de SMS lors des alertes ORANGE dans le département. Pour pouvoir recevoir ces alertes, vous pouvez vous inscrire en envoyant un message «Inscription aux alertes oranges» au **06-25-33-38-38**. Vous serez ainsi ajouté à la liste de diffusion.



## Novembre / Décembre 2016 - Entretien des espaces verts

Pendant la période hivernale, l'employé municipal procède à la taille des arbres autour des bâtiments municipaux.

La taille est réalisée de telle sorte que l'ombre soit au maximum optimisée pendant l'été pour le bonheur de tous.

Les fleurs sont également stockées dans l'ancienne école à l'abri du gel. Nous conservons ainsi depuis 3 années les géraniums et autres plantes ce qui permet une économie importante sur le fleurissement du village. Des boutures sont également réalisées par l'employé municipal.



Nous pouvons ainsi augmenter les points de fleurissements chaque année.

## *Decembre 2016 - Plantations au parking Est du village*

Cette fin d'année la municipalité a finalisé la rénovation du parking EST du village en procédant à la plantation de 38 lavandes et 4 lauriers roses.

Ces plantes sont installées autour des barrières sur une bâche géotextile.

D'ici une à deux années, cet espace sera largement fleuri et nécessitera un entretien réduit grâce à ce choix de plantes.



Réalisation des trous avec une tarière sur la bâche.



Plantation des lauriers roses et ensuite des lavandes.



La plantation une fois terminée.

**INVESTISSEMENT**  
Coût total (bâche+plantes)  
198.89 Euros TTC

**Date de réalisation:**  
12/2016

# CEREMONIES

## *Juillet 2016 - Jean Claude Desenlis nommé Maire honoraire*

Fin 2015, Monsieur le Préfet du Gers a nommé l'ancien Maire Jean Claude DESENLIS, MAIRE HONORAIRE de ROQUEBRUNE.

Ce titre totalement honorifique et sans contrepartie financière est la récompense d'une longue carrière de 40 années au service de la commune.

Une cérémonie de remise de ce titre a été organisée avec les anciens élus début juillet . ce fût l'occasion de rendre hommage au Maire Honoraire ainsi qu'à ses équipes en rappelant l'ensemble des travaux réalisés dans notre village depuis 1977.



Ci contre, la remise du diplôme par le Conseiller Départemental Robert FRAIRET



Ci contre, le maire honoraire entouré des anciens élus.

## *Novembre 2016 - Commémoration de la grande guerre*

Le vendredi 11 novembre anciens combattants, élus et citoyens Roquebrunois se sont réunis autour du porte drapeau **André CUEILLEN**.

Après avoir donné lecture des Roquebrunois morts pour la France, une minute de silence a été respectée.

A l'issue de cette cérémonie, un vin d'honneur a été servi à la mairie.



# VIE ASSOCIATIVE

## Juillet 2016 - Escargolade des chasseurs

L'association de chasse représentée par son nouveau Président Jean BIANCHINI a organisé la traditionnelle Escargolade. Pas moins de 350 convives se sont régalez sous les chapiteaux montés à cet effet.



## Août 2016 - Fête locale

La fête locale s'est déroulée cette année les 12, 13 et 14 Août. Le comité des fêtes autour de son président Franck PILATI a mis les petits plats dans les grands tout au long du week end. Il y en a eu pour tout le monde: vendredi soir, l'ouverture des fêtes s'est tenue autour du verre de l'amitié où le maire a remis symboliquement les clés du village au président. Juste après, les amateurs de KARAOKE ont pu s'en donner à cœur joie autour de TAPAS et vins locaux. Le samedi a donné place à un concours de pétanque en doublette, ainsi qu'une randonnée en quad en collaboration avec le club 346 de la commune.

Le soir le repas «moules frites» a accueilli 300 personnes et a été suivi d'une soirée dansante jusqu'à tard dans la nuit.

Le dimanche matin, les marcheurs ont réalisé une boucle de 12 km à pied autour du village. L'après-midi les passionnés de pétanque se sont défiés en tripette amateur.

Le soir, les brochettes cœurs de canards ont eu le succès comme à l'accoutumée. La fête a été clôturée par un bal disco jusqu'au petit matin.



## *Decembre 2016 - Arbre de Noël des enfants du village*

Samedi 17 décembre a eu lieu le traditionnel arbre de Noël en présence des enfants du village de Roquebrune et du Père Noël.

Nombreux habitants de la commune ont pu apprécier les châtaignes grillées spécialement préparées par Jean-Pierre CAPURON et sa femme, mais aussi le vin chaud et gourmandises diverses offertes par le comité des fêtes.

Tous les enfants de 0 à 12 ans ont reçu un cadeau du Père Noël.

Ce moment de convivialité s'est terminé en soirée et la municipalité a promis à l'ensemble des participants de renouveler cette manifestation l'année prochaine.



Jean-pierre CAPURON en plein préparatif pour la cuisson des châtaignes.



Le père Noël offre les cadeaux aux enfants.



Parents et enfants lors de la distribution des cadeaux.

# **VIE COMMUNALE**

## *Location de la salle des fêtes, des chaises et tables*

La salle des fêtes est à la disposition de tous les habitants du village de Roquebrune.

Depuis 2014, le tarif est de 50 euros pour tout le complexe pour le we.

### **Les documents nécessaires pour la location sont:**

- Attestation d'assurance de responsabilité civile
- Contrat de location à signer entre la commune et le locataire.

une caution de 1000 euros est demandée à la signature du contrat.

**La municipalité propose aussi en prêt à tous les habitants des chaises et tables. Afin de mieux nous organiser, nous vous demandons de nous avertir au minimum 5 jours avant le prêt.**

La personne à contacter pour la location et la réservation de chaises et tables est:

Le 2ème adjoint, Franck PILATI au 06-10-04-44-10

NB: pour les personnes qui ne résident pas dans la commune, la salle des fêtes est également disponible à la location pour la somme de 250 euros.

## *Au revoir Sheila !*

Sheila SMITH, résidente de Roquebrune depuis 30 ans (en haut du village) est retournée dans son pays natal qui est l'Angleterre. A l'occasion un pot de départ a été organisé par ses voisins et amis. Nous lui souhaitons une bonne retraite en espérant la revoir de temps en temps au village.



## *Nouveaux habitants*

La commune de Roquebrune a le plaisir d'accueillir de nouveaux habitants en cette deuxième partie de l'année 2016.

- Madame LECLERC qui vient d'acheter l'ancienne maison de Madame SMITH Sheila en haut du village.
- Monsieur et Madame MOULIN avec leurs deux enfants Titouan et Malou au lieu dit béton
- Monsieur CASTAGNET au lieu dit Béton.

**Toute l'équipe municipale leur souhaite une très bonne installation dans notre belle commune.**

## *Ecobuage: Attention danger !*

La municipalité profite de ce bulletin pour rappeler la grande prudence dont il faut faire preuve lors des écobuages surtout en période de sécheresse.

En effet, début septembre nous avons été alertés par les pompiers et la gendarmerie du Gers pour un feu important (sans gravité heureusement) mais qui aurait pu être dangereux si le vent avait été de la partie.

Suite à un débroussaillage, le propriétaire a voulu faire brûler les résidus et n'a pu maîtriser le feu.



**3 casernes de pompiers ont été nécessaires pour maîtriser l'incendie.**



### QUE DIT LA LOI sur le brûlage des végétaux?

Article 3-1 - Tous les propriétaires et leurs ayants droits doivent déposer préalablement une déclaration. En vertu des pouvoirs de police que lui confère l'article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales, le maire peut s'opposer à l'utilisation du feu si les circonstances locales l'exigent.

Article 3-1-1: Conditions de dépôt des déclarations: La déclaration doit être visée par le maire de la commune concernée au plus tard 48 heures avant l'opération de brûlage.

Le propriétaire ou un ayant droit devra prévenir le

CTA/CODIS (18 ou 112) le jour précédent le début de l'opération, avec confirmation une heure avant la mise au feu. Une copie des déclarations sera transmise pour information par la mairie à la DDAF du Gers sous 15 jours.  
Article 3-1-2 : Durée de validité des déclarations Quelle que soit la nature du feu, la durée de validité des déclarations est fixée à 1 mois à compter de la date de dépôt en mairie. Passé ce délai, si l'opération envisagée n'a pu être réalisée en totalité, cette démarche est à renouveler.

# FOCUS VOIRIE

Depuis 2014, la municipalité axe une grande partie de son budget sur la rénovation et l'entretien de la voirie.

Nous avons mis en place une à deux journées citoyennes avec les élus pour la réalisation du point à temps et ainsi combler les trous de la chaussée.

Cette solution nous apporte une économie importante de l'ordre de 80 % par rapport à une entreprise.

Cette économie est ensuite intégrée dans la réfection totale de chemin dont le coût est très élevé (env 20 000 euros / km de voirie refaite en bi-couche)

Le budget consacré à la voirie varie entre 15 000 et 20 000 euros chaque année.

Cela représente 20 % du budget alloué à la commune.

Cet effort sera reconduit cette année 2017 dans un programme que nous validerons en conseil municipal prochainement.

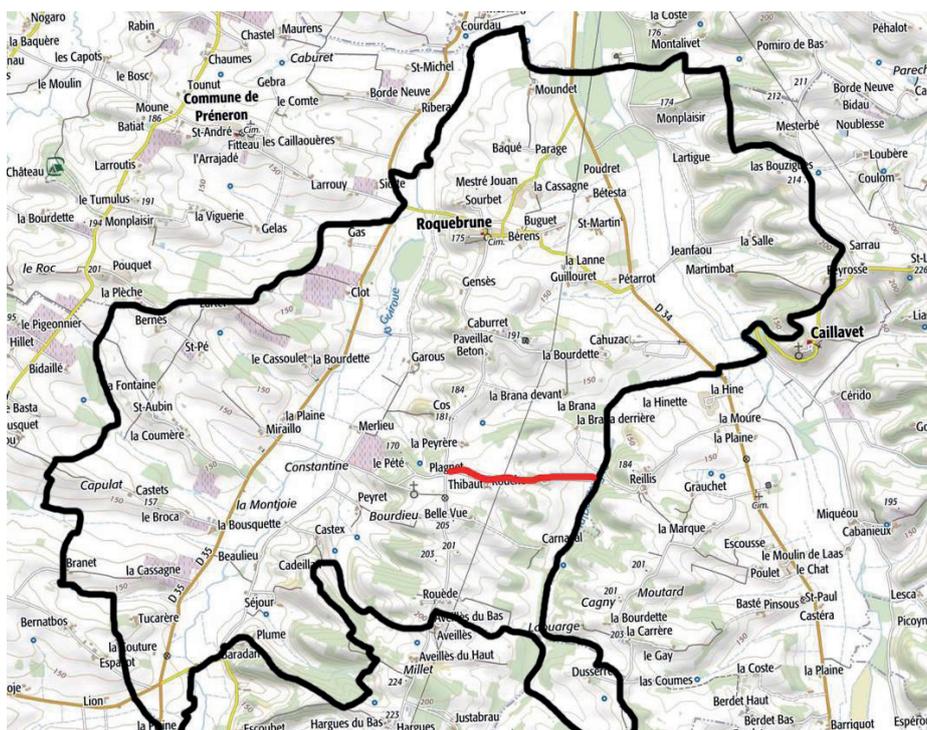
## ANNEE 2014

Au cours de l'année 2014, le chemin de «Rouché» (en rouge) a subi une réfection totale sur 500 m env en bi-couche.

Nous avons lancé cette même année une journée citoyenne en point à temps.

Les chemins de «Lartigue», «JeanFaou», Village vers D34 et D35 ont été traités ainsi que le chemin de crête vers Tudelle.

L'investissement total de l'année 2014 a été de 11 100 euros



## ANNEE 2015

2015 a connu un effort important sur la voirie tel que:

### Réfection de voirie:

- Chemin de LAMENSE (Direction D35) et BELLEVUE (Direction Tudelle) pour un montant total (bi couche)

**Montant total 17 787.00 €uros**

### Point à temps par journée citoyenne:

- VC chemin vers D34 au nord du village et au sud
- VC Chemin de Tudelle
- VC Chemin de la Montjoie
- VC Chemin du château et de la bourdette
- VC Chemin de Martimbat et chemin de Lartigue

**Montant total: 1090.00 €uros**

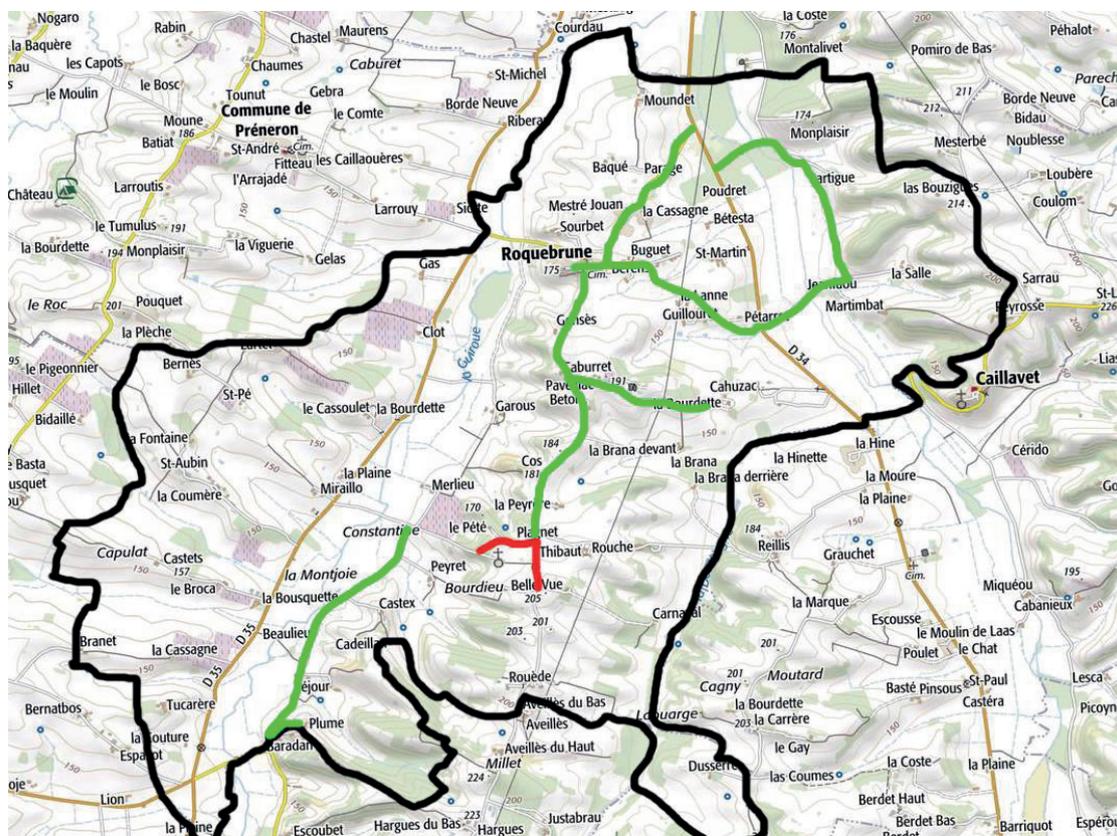
### Curage des fossés:

- Travaux de pelle mécanique: 1400 €uros

### Signalisation:

- Panneautage 50 et X sur la route de Tudelle: 1032.01 €uros dont 60 % de subvention, soit un coût pour la commune de: **412.80 €uros**

**Coût total des travaux et signalisation: 21 109.01 €uros**



En vert: chemins traités par du point à temps en journée citoyenne

En Rouge: Chemins ayant subi une réfection totale en mono ou bi-couche

**ANNEE 2016**

La municipalité a continué en 2016 son effort sur les chemins de la commune tel que:

**Réfection de voirie:**

- Chemin de SAINT PE pour un montant total (fossés + sous couche + bi couche)

**Montant total 10 593.52 €uros**

**Point à temps par voile de goudron (Professionnel):**

- VC du village vers la D34 au nord et au sud

- VC chemin de «Lartigue»

**Montant total 5330.40 €uros**

**Point à temps par journée citoyenne:**

- VC chemin de Lartet en collaboration avec la commune de Préneron

- VC Chemin de Tudelle

- VC Chemin de la Montjoie

- VC Chemin de Saint Aubin

- VC Chemin de Garrous

- VC Chemin de Belmont

- VC Chemin de Broca

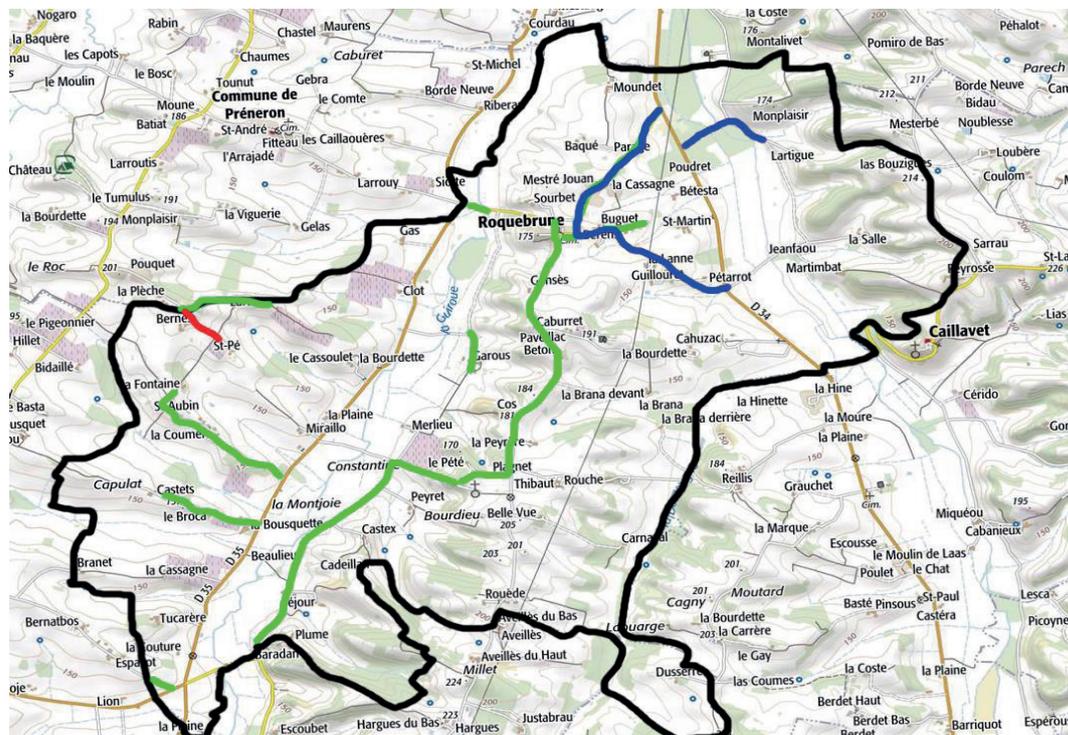
- VC Chemin en direction de la D35 au croisement de Préneron

**Montant total: 1200 €uros**

**Curage des fossés:**

- Travaux de pelle mécanique: 1250 €uros

**Coût total des travaux et signalisation: 18 373.92 €uros**



En vert: chemins traités par du point à temps en journée citoyenne

En Rouge: Chemins ayant subi une réfection totale en mono ou bi-couche

En Bleu: Chemins traités par un voile de goudron réalisé par un professionnel

# FOCUS: CIMETIERE

Une procédure de reprise des concessions en état d'abandon a été lancée en février 2015 car un certain nombre de tombes devenaient dangereuses.

Cette procédure d'une durée de 3 ans, a pour objectif, pour les concessions «abandonnées et non entretenues», de devenir automatiquement propriétés de la commune dès la fin de cette période.

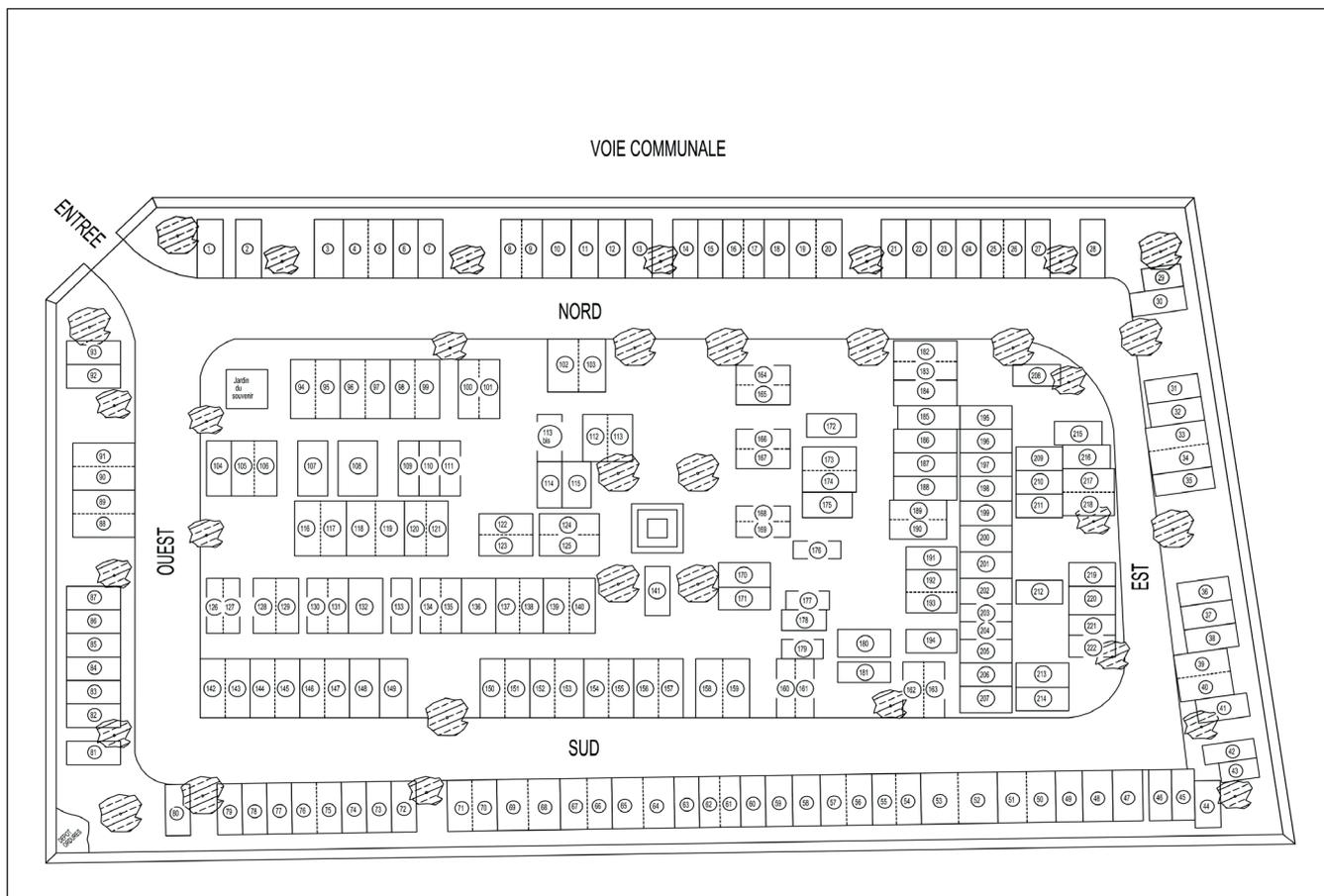
Le constat des tombes à l'abandon a été réalisé en présence du Maire, de deux adjoints et d'un témoin.

Ces tombes jugées en état d'abandon en février 2015, sont repérées par un panneau (visible à l'entrée du cimetière ou sur le site internet de la commune)

**Dans le cas où vous constateriez qu'une concession proposée en reprise dans cette période de 3 ans appartient à une famille qui souhaite l'entretenir, il est impératif d'en informer au plus vite la mairie. (le simple fait d'enlever le panneau n'est pas considéré comme une levée de reprise)**

En effet il est obligatoire que la mairie prenne connaissance du nom de la personne qui entretient la concession considérée en l'état d'abandon.

*Ci-dessous le plan disposé à l'entrée du cimetière. Chaque emplacement est répertorié avec un numéro et lié à un nom de famille.*



Plan réalisé par Monsieur Serge DAUGE ancien Adjoint au maire

# FOCUS: LOTISSEMENT

L'étude sur le projet du lotissement est terminée.  
Ce projet étudié par le bureau d'études XMGE est basé sur:

- Réalisation de lots
- Création de la voirie + éclairage public
- Extension des réseaux (Eau, électricité, Gaz de ville, télécom, assainissement)
- Réalisation d'un bassin de rétention de pluie
- Installation d'une citerne incendie
- Installation d'un poste de renfort électrique.

**Le montant global du projet proposé est de 280 000 euros TTC.**

Le nombre de lots réalisables est de 7 pour une surface estimée à 11 000 m<sup>2</sup>.

**L'objectif de la municipalité est de réaliser un lotissement dont le coût de réalisation serait financé par la vente des terrains, et ceci sans pertes ni bénéfices.**

Pour couvrir le montant estimé de 280 000 euros, nous devrions proposer un prix à la vente du m<sup>2</sup> de 25.45 euros.

**Or, le prix constaté courant 2016 du m<sup>2</sup> viabilisé dans un rayon de 10 km autour de Vic-Fezensac varie entre 8 et 12 euros.**

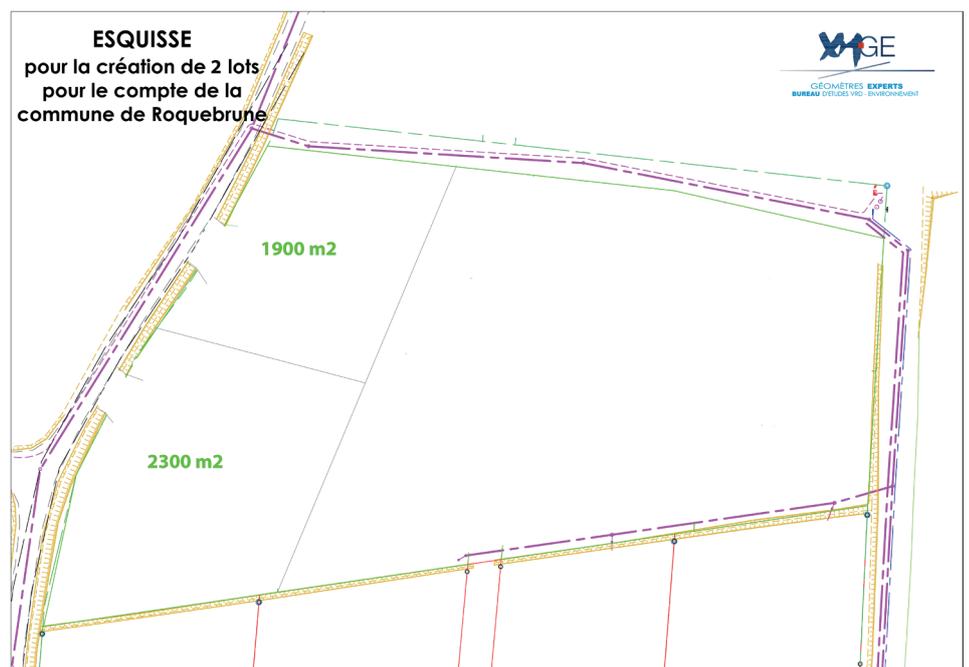
**Ainsi face à ce constat et après en avoir délibéré en conseil municipal, vu que le prix du marché est inférieur de 50 % au prix de revient, il a été décidé de ne pas engager de travaux dans l'immédiat pour la construction du lotissement.**

**Toutefois, afin d'optimiser le coût du réseau d'assainissement, une deuxième réflexion est engagée sur la réalisation de deux lots en bordure de voirie dans un premier temps.**

Ces deux lots n'entrant pas dans le cadre d'un lotissement, le coût en serait réduit. Ainsi, nous devrions pouvoir proposer à la vente deux terrains (voir ci-contre les m<sup>2</sup> étant indicatifs)

Le projet du lotissement adjacent reste toutefois dans les études en cours.

Il se concrétisera dès que le prix du m<sup>2</sup> dans le canton de Vic-Fezensac augmentera et que le marché de l'immobilier reprendra.



## *FOCUS: RUE DU VILLAGE*

Nous avons constaté une dégradation importante de la voirie de la rue du village.

Il est donc désormais nécessaire de réaliser des travaux de réfection de celle-ci.

Face à ce constat, nous allons étudier la possibilité d'intégrer dans cette réfection, une amélioration visuelle de cette rue mais également la canalisation souterraine des eaux pluviales.

Nous avons demandé au bureau d'études XMGE le chiffrage d'un tel projet. Nous devrions en connaître le contenu courant 2017.

En fonction du coût qu'il représentera et des subventions que nous pourrions obtenir, il sera étudié au sein du conseil municipal la possibilité de sa réalisation.

Nous vous tiendrons bien entendu informés sur l'évolution de ce projet.



Ci-dessus, une rue du village de TERRAUBE dans le Gers.

L'idée serait de se rapprocher de ce style afin de conserver l'aspect ancien du village de Roquebrune, tout en lui apportant un aspect visuel plus agréable.



Ci-dessus, la rue de Roquebrune fortement dégradée

## ✓ FOCUS: JOURNEES CITOYENNES

Chaque année désormais la commune de Roquebrune organise des journées citoyennes autour de différents thèmes: le goudronnage, l'entretien des espaces verts et l'entretien des bâtiments.

Ces journées au-delà de l'économie importante qu'elles font réaliser à la commune, permettent d'entretenir le lien social.

Pour ceux qui souhaitent participer en cette année 2017, n'hésitez pas à contacter la mairie, soit par téléphone au 06-25-33-38-38 ou par mail à [mairie.roquebrune@wanadoo.fr](mailto:mairie.roquebrune@wanadoo.fr)

Pour 2017, nous avons le projet de nettoyer les vieux murs d'enceinte de l'ancien cimetière, pour redonner un cachet historique à cette partie du village.

Le débroussaillage et fauchage du point de vue sera également proposé à l'entraide.



## ✓ ILLUMINATIONS DE NOEL

Désormais, le village de Roquebrune s'illumine pour les fêtes de fin d'année. Nous rajoutons chaque année deux à trois guirlandes lumineuses pour agrémenter de multiples couleurs les bâtiments communaux.



## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **Secrétariat de mairie:**

Ouvert les mercredis et jeudis de 13h à 17h.

Tél: 05-62-64-49-90

Fax: 09-70-61-38-49

mail: mairie.roquebrune@wanadoo.fr

### **Pour contacter le maire:**

Tél: 06-25-33-38-38

mail: roquebrune.maire@orange.fr

### **Site internet de la commune:**

Vous y trouverez l'actualité en temps réelle, les comptes rendus des conseils municipaux, le panneau d'affichage avec les différents arrêtés et informations diverses.

**[www.mairie-roquebrune.fr](http://www.mairie-roquebrune.fr)**

## **RECHERCHE ARCHIVES**

La municipalité essaie de retrouver photos et documents anciens parlant du village de ses coutumes, des familles etc...

Si vous possédez ce genre de document et que vous souhaitez que la commune puisse en faire une copie pour ses archives qui seront mises à la disposition des administrés, n'hésitez pas à contacter le maire qui se chargera de collecter les informations.



Ce petit geste permettrait de transmettre aux futures générations Roquebrunoises une partie de l'histoire de notre village.

*Ci-contre la rue du village en 1900.  
Cliché offert à la mairie par la famille  
DUBARRY DE LASSALLE*